



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 SEPTEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

05-09-2019-13

Date de convocation le 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Procuration : 1

Votants : 12

Le cinq septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Procuration : M. SALEFRANQUE Pascal donne pouvoir à Mme LOQUET Patricia.

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES DE GOUZE

Monsieur CORSINI Jean Mars demande la mise à disposition de la salle de GOUZE le 4 juillet 2020 afin d'y organiser le mariage de sa fille.

Cette demande de mise à disposition de la salle des Fêtes de GOUZE n'entrant pas dans le cadre défini par le Conseil Municipal lors de l'établissement du règlement intérieur par délibération du 13 avril 2010, Monsieur le Maire soumet la présente demande à l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CONSIDERANT les attaches du demandeur à la commune,

DÉCIDE, de mettre la salle des fêtes de GOUZE à la disposition de Monsieur CORSINI afin d'y organiser le mariage de sa fille.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/09/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/09/2019